

HISTOIRE DU NOTARIAT

Nous commencerons dans le fascicule du mois d'octobre la publication de l'*Histoire du notariat au Canada*. Cet ouvrage, qui a coûté vingt années de recherches, comprendra deux volumes de 400 pages chaque. Le premier volume sera entièrement consacré au régime français. Le deuxième, commençant à la conquête du pays, nous mènera jusqu'à nos jours. Il sera publié chaque mois huit ou seize feuilles de cette histoire avec une pagination séparée de la *Revue*, de sorte que les volumes pourront avoir une reliure spéciale.

AUX NOTAIRES

Il convient, croyons-nous, dans ce premier fascicule, de reproduire les pages magistrales que Charles Sainte-Foi adressait aux notaires de son temps dans " Le livre des Peuples et des Rois " (1) :

Le notaire sans probité ni conscience est un fléau pour la société, et l'injustice dégoûte sans cesse de ses doigts, comme le pus d'une plaie qui ne peut se fermer.

Il assiste comme témoin à tous ces crimes cachés qui bouleversent la société jusque dans ses plus profonds abîmes, et que la loi ne peut atteindre ; et son nom est attaché comme un sceau de réprobation à tous les actes qui ruinent les familles ou qui les déshonorent.

La mère qui veut enrichir ses enfants au détriment des enfants de son mari, le père qui veut tromper son fils, le mari qui veut tromper sa femme, le débiteur qui veut échapper à ses créanciers par la fraude, l'usurier qui veut donner des apparences honorables à son infâme trafic, tous ceux qui veulent quitter la route droite et large de l'équité, connaissent le chemin qui conduit à sa demeure.

Le notaire et le prêtre sont placés aux deux extrémités de la société ; celui-ci est le confident des péchés commis, celui-là des péchés qu'on veut commettre. Le premier fait descendre dans le cœur du coupable le repentir et le pardon ; le second éveille ou encourage les pensées mauvaises, et fait fleurir le remords dans la conscience qu'il a pervertie. Le prêtre cache les fautes aux yeux

(1) PP. 154 à 158.